



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2006

**Création d'un parcours de pêche international - Décision de
poursuivre les travaux**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006

DELIBERATION D20060187

poursuivre les travaux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'aménagement d'un parcours de pêche, un marché de travaux de consolidation et de valorisation des berges de la Sèvre a été conclu, en 2005, pour un montant de 219 107,68 € HT.

Les prestations prévues dans ce marché sont maintenant réalisées dans leur intégralité. Néanmoins, l'entreprise EIVE, titulaire du marché, a saisi la ville de Niort pour l'informer que les végétaux mis en place subissent des dégradations qui nuisent considérablement à leur développement. Le piétinement de certains pêcheurs qui ne respectent pas les postes de pêches et la prolifération des ragondins qui détériorent le géotextile en sont la cause.

Pour lutter contre ces atteintes, l'entreprise préconise la pose d'une clôture grillagée de part et d'autre des végétaux. Le coût de cette prestation supplémentaire est estimée à 3 354,00 € HT, soit 4 011,38 € TTC ; ce qui a pour incidence une augmentation de 1,83 % par rapport au marché initial.

La dépense est inscrite au chapitre 82003013 - Fonction 8231 – Article 2128 .

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider la poursuite des travaux, en application de l'article 118 du Code des Marchés Publics et conformément à l'article 3.2 du CCAP (augmentation de la masse de travaux en deça du seuil de 5 %). La décision sera notifiée par ordre de service à l'entreprise.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)